



ACCESSIBILITE & HANDICAP

Santé Formapro s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faciliter et favoriser l'accès aux personnes ayant un handicap.

En effet, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi « Handicap » du 11 février 2005 et renforcée par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation des organismes de formation d'adapter les modalités de formation aux besoins liés aux handicaps.

Outre le cadre réglementaire, l'accessibilité de nos formations fait partie des valeurs de notre organisme.

Nous sommes là pour vous conseiller, vous accompagner et trouver des solutions ensemble.

N'hésitez pas à contacter Marilyn KHATCHERIAN, notre référente handicap. Elle est à votre écoute le lundi, mercredi et jeudi de 08h à 16h et le mardi et vendredi de 8h à 12h au 04.42.27.10.34 pour répondre à vos questions.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LE HANDICAP

L'article L.6112-3 du Code du Travail précise que « Les personnes handicapées et assimilées, (...), ont accès à l'ensemble des dispositifs de formation prévus (...) dans le respect du principe d'égalité de traitement, en prenant les mesures appropriées.

Elles bénéficient, le cas échéant, d'actions spécifiques de formation ayant pour objet de permettre leur insertion ou leur réinsertion professionnelle ainsi que leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle et de contribuer au développement économique et culturel et à la promotion sociale. »

Afin de garantir l'accessibilité à la formation, les organismes de formation et les acteurs de la formation continue se doivent d'adapter leur accueil, la durée de la formation, leurs méthodes pédagogiques et les modalités de validation de formation. Ces aménagements, individuels ou collectifs, « sont mis en œuvre par des organismes dispensant des formations professionnelles et des institutions délivrant des diplômes, titres professionnels ou certificats de qualification professionnelle. »

Les organismes de formation professionnelle continue doivent également adapter leur offre de formation à un public en situation de handicap :

- Développement de l'accessibilité pédagogique des formations : l'accueil des personnes handicapées doit être pensé et organisé avant même de les accueillir.
- En encourageant la capacité des équipes, administratives et pédagogiques, à organiser la compensation du handicap des personnes en formation.
- En garantissant l'accessibilité des lieux de formations (obligation imposée à tout établissement recevant du public).



LISTE DES PARTENAIRES HANDICAP SUR RÉGION PACA

AGEFIPH : L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées est l'acteur de référence pour le secteur privé. Sa mission est de favoriser l'insertion, le maintien et la montée en compétences des personnes handicapées.

Elle définit les orientations pour rendre les environnements de formation inclusifs et soutient l'innovation pédagogique.

Adresse :

Arteparc de Bachasson bâtiment B1
rue de la Carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL

Mail : paca@agefiph.asso.fr

CAP EMPLOI : sa mission est d'accompagner la personne porteuse de handicap dans la construction de son projet professionnel, y compris l'identification des besoins de formation.

Cap Emploi intervient également dans le cadre de l'adaptation/adéquation entre le poste et la personne porteuse de handicap.

Ils expertisent les situations où le handicap survient en cours de carrière, en facilitant l'accès à des formations de reconversion ou d'adaptation au poste.

Adresse : HEDA 38 avenue de l'Europe 13097 Aix-en-Provence

Tel : 04 42 95 70 30

Mail : accueil@capemploi13.com

Autres ressources handicap :

1. Établissements d'accueil pour personnes handicapées
<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/etablissement-accueil-handicapes/liste-provence-alpes-cote-dazur>
2. GUIDE DE L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/plaquette_web_bien%20accueillir%20PH.pdf
3. AMENAGEMENTS POUR PERSONNES MALVOYANTES
<https://www.crn-handicap.fr/ressources/les-amenagements-pour-les-personnes-aveugles-ou-malvoyantes>